



5 mai 2018 report possible au 19 mai 2018 en fonction des conditions météo

Cooking Cup // Marseille - Cassis

**Pour participer à la Cooking Cup, il faut un voilier, un chef,
des idées de plats et des équipiers.**

Il vous manque un chef ou un voilier, nous vous le trouvons !

La Cooking Cup

Autorité Organisatrice : FSN 13

233 Corniche Kennedy - 13007 MARSEILLE

Règlement Régate

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable (HN).

3.2 les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://www.fsn13.fr/marseillecookingcup> et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription à l'adresse suivante :

FSN 13 – 233 Corniche Kennedy - 13007 MARSEILLE

Le dossier d'inscription complet doit parvenir à la FSN 13 au plus tard le 21 avril 2018.

Accompagné de :

- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Une attestation de responsabilité civile pour le bateau

233, CORNICHE KENNEDY – 13007 MARSEILLE – TEL. 04 91 52 30 30

fsn13@wanadoo.fr

fsn13.fr

FONDEE EN 1945

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 75€ par bateau.

*Ces droits comprennent l'ensemble des prestations pendant la course, y compris l'apéritif de la remise des prix et l'hébergement le samedi soir au Port de Cassis ou de Port-Miou en fonction des places disponibles.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription dès que possible et au plus tard le 21 avril 2018

Samedi 5 mai 2018 ou samedi 19 mai 2018 :

Présentation par chaque équipage de ses fiches gastronomiques

- 9h30 briefing des équipages
- 9h45 briefing des cuisiniers
- *Contrôle des ingrédients à bord des bateaux au départ et à tout moment pendant la course.*
- 11h Départ entre l'Anse de Malmousque et de la cardinale Soudaras.
- Arrivée prévue vers 16h. Les plats devront être remis au jury dans les 20 minutes qui suivent le passage de la ligne d'arrivée.
- 16h40 : heure limite d'arrivée, si le temps est dépassé, une pénalité de -5 points sera appliquée.
- 17h30 Remise des prix
- 18h Apéritif dinatoire des équipages et dégustation des plats réalisés

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est : Départ Marseille, traversée du Parc des Calanques, arrivée Cassis.

8. CLASSEMENT

Le coefficient des bateaux sera pris dans la table HN.

Le classement se fera sur 50 points pour la réalisation du plat et 50 points pour la performance en régate. Le classement est la somme des points accumulés sur les deux parties.

9. PLACE AU PORT

9.1 Les bateaux extérieurs à Marseille, dans la limite des places disponibles, pourront être accueillis gracieusement à l'Union Nautique Marseillaise 34 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille pour la nuit du 4 au 5 mai et au moment des briefings le 5 mai.

Les bateaux pourront être hébergés gracieusement au port de Cassis ou de Port-Miou également en fonction des places disponibles, durant la remise des prix ou durant la nuit. Les places seront identifiées et un numéro de place sera attribué.

9.2 Les places seront attribuées dans l'ordre d'inscription à la Cooking Cup.

Dans ce cas, merci de prendre contact au préalable avec le secrétariat de la FSN 13 fsn13@wanadoo.fr

10. COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF sera le 72 pour les communications durant la course

11. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs de la catégorie professionnelle et aux vainqueurs de la catégorie amateurs.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un skipper de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de la FSN 13 du mardi au vendredi de 9h30 à 13h30 et de 13h30 à 17h30 au 04 91 52 30 30, ou par mail à : fsn13@wanadoo.fr

14. Les skippers doivent veiller à mettre à disposition de l'eau, du gaz en quantité suffisante, 2 feux, un four et un évier.

Il s'agit d'une régates inhabituelle pour les skippers qui doivent adapter leur stratégie en fonction de ce que prépare le chef.

L'engagement est limité à 50 bateaux, inscrivez-vous au plus tôt !